



Charte du Rugby Club Orléans



Le club a le droit :

- ☛ d'être soutenu et respecté de chacun : joueurs, parents, dirigeants, supporters, partenaires*
- ☛ d'avoir l'adhésion de chaque licencié à son projet*
- ☛ de solliciter tout licencié pour développer ses activités*
- ☛ de faire appliquer le règlement intérieur du RCO*

Le club a le devoir :

- ☛ de promouvoir les valeurs du rugby*
- ☛ de préserver l'esprit et la cohésion du RCO afin d'en assurer sa pérennité*
- ☛ d'assurer le bon déroulement de ses activités (installations, matériels, encadrement, ...)*
- ☛ de s'assurer que les projets sportif, de club et humain sont mis en œuvre de façon conforme à sa politique*
- ☛ de communiquer sur ses actions envers ses licenciés*
- ☛ d'être capable de permettre à chaque licencié de s'épanouir en fonction de ses objectifs*